



## Déclaration Liminaire du CDAS du 24 septembre 2018

Mme la Présidente,

En préambule, nous sommes heureux de souhaiter une fois de plus et de vive voix la bienvenue à Mme SAHM, bientôt nouvelle déléguée à l'action sociale du Pas-de-Calais.

Une liminaire courte pour appuyer un revendicatif qui se veut **simple, clair mais essentiel** :

La loi prévoit notamment de garantir et d'améliorer les conditions de vie des agents de la fonction publique d'État, notamment par la prise en charge des questions de restauration collective ; L'employeur public se doit de développer l'accès à la restauration collective. L'employeur public se doit de développer l'accès à la restauration en permettant au plus grand nombre de pouvoir prendre des repas équilibrés, à proximité de son lieu de travail. Cela doit être mis en œuvre dans le souci de l'équilibre physique et de la santé des agents publics.

Nous rappellerons simplement, car pour une fois nous partageons l'avis de l'administration sur la restauration administrative et inter-administrative : « elle permet l'accès au plus grand nombre des agents à des repas équilibrés, accessibles à proximité et à un tarif avantageux, et, d'autre part, elle constitue un véritable vecteur de convivialité et de cohésion ». Aussi, l'État doit assumer ses responsabilités en la matière et permettre aux agents de la fonction publique de se restaurer décentement sur leur lieu de travail.

Alors des souhaits **clairs et simples mais essentiels**, **SOLIDAIRES Finances 62** en a quelques-uns à formuler :

- après 2 groupes de travail et un CDAS dédié, nous souhaitons que des solutions concrètes pour aider et soutenir nos associations soient trouvées ;
- que nos questions de ce jour et passées trouvent enfin des réponses ;
- que des garanties nous soient données pour assurer la longévité de nos cantines ;
- et que nous ayons enfin le temps d'aborder la problématique des coins-repas.

La restauration collective administrative et inter-administrative, en ce qu'elle améliore la qualité de vie des agents dans leur cadre professionnel, doit être soutenue par ses directions de tutelle, les agents et les syndicats.

Pardon pour ces propos recyclés et repris de la déclaration liminaire lue le 23 janvier 2018 à Lillers. Fainéants sûrement pas, mais nous serions tentés de dire que les fermetures de cantines se suivent et se ressemblent... Si les causes de cette fermeture sont peut-être différentes de celles ayant entraîné celle de la cantine de Lillers (et encore...) la procédure est toujours la même et les conséquences toujours aussi terribles !

Et pourtant, depuis le GT CNAS du 14 février 2018, nous vous avons prévenus, 4 restaurants administratifs du Pas-de-Calais sont sur la sellette.

Et pourtant, lors du CDAS du 5 juin 2018, nous vous avons informés sur la procédure à suivre.

Et pourtant, toujours aucune analyse, toujours aucun diagnostic complet et objectif qui aurait aidé à la réflexion ou à envisager des solutions et toujours aucune concertation locale.

Bref, toujours dans l'irrespect des membres de l'association, des agents et des organisations syndicales.

Et pourtant, il vous suffit d'appliquer le processus mis en place par le Secrétariat Général dans la note relative à l'analyse et à l'accompagnement du fonctionnement des restaurants financiers adressée aux présidents de CDAS.

Nous vous rappelons qu'afin de préparer une instance de dialogue social il est toujours plus facile de le faire avec des documents à l'appui !

Dans les documents de ce jour, histoire de conclure, nous citerons la page 3 du bilan de l'action sociale ministérielle année 2017 : « élément essentiel de la qualité de vie au travail, l'accès des agents à des solutions de restauration collective demeure une priorité ministérielle en termes de politiques sociales ». Les titres restaurant, nous le rappelons, sont intégralement financés sur le budget du Secrétariat Général ; aussi, plus de titres restaurant de financer, c'est moins de places en crèches, c'est moins de prêts, c'est moins d'aides...

Toujours à propos de la restauration collective, nous profitons de l'ouverture de ce CDAS et donc de la présence de chacun de ses membres pour obtenir des informations sur la tombola organisée dans les structures de restauration collective du Nord.

Les membres de **SOLIDAIRES Finances 62** sont heureux aujourd'hui de voir une de nos doléances enfin écoutée. Délocaliser les CDAS au sein des centres des finances publiques du département permet aux cantines d'accueillir, pour une journée, plus de convives ! Dommage qu'on n'ait pu le faire au centre des finances de St Pol sur Ternoise ou qu'on ne puisse plus le faire au centre des finances de Lillers ! Nous espérons que cette première fois ne soit pas la dernière de ce type (délocalisée). Par contre, espérons que l'instance qui ce tient en ce moment même dans les locaux de la direction soit elle la dernière sur un sujet si douloureux...

**Pour conclure, SOLIDAIRES Finances 62 souhaite rappeler l'importance d'une médecine de prévention : il est urgent encore plus aujourd'hui que jamais, d'avoir une équipe médicale de prévention à la hauteur de nos collègues et des enjeux futurs de notre administration. Aussi, si nous avons eu connaissance du recrutement d'un médecin sur Boulogne, nous aimerions discuter, plan à l'appui, de son installation rue Aumont et des suites à venir pour l'arrageois.**

---

### Les représentants de SOLIDAIRES Finances

Laurence MOUTIN-LUYAT et Catherine PAYEN, *titulaires*

Catherine VERDAUX et Delphine FACON, *suppléantes*

Wilfried GLAVIEUX, *expert*

